

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IX

**Aménagement du Territoire,  
Equipement, Logement, Tourisme.**

**TOURISME**

Par M. Lucien GAUTIER,  
Sénateur,

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, *vice-présidents* ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, René Debesson, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Léandre Létouquat, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Josy-Auguste Moinet, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Jules Roujon, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Touzet, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexes 9), 686 (tome XV) et in-8° 52.

Sénat : 38 et 39 (tomes I, II et III, annexe 9) (1973-1974).

---

Lois de finances. — *Tourisme - Hôtellerie - Nautisme - Sports d'hiver - Aménagement régional.*

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. — La saison touristique :</b>	
A. — Résultats définitifs pour l'année 1972.....	5
B. — La saison 1973.....	13
C. — Nos principaux concurrents européens.....	14
D. — La balance du tourisme.....	15
<b>II. — Moyens d'accueil et équipement touristique :</b>	
A. — L'hôtellerie .....	19
B. — Le tourisme social.....	23
C. — Le nautisme et les ports de plaisance.....	26
D. — Les sports d'hiver.....	29
E. — Les grands aménagements régionaux.....	31
<b>III. — Tourisme et Plan</b> .....	33
<b>IV. — Examen en commission</b> .....	38

---

## ANNEXES

---

<b>I. — Tendance du tourisme international en Europe (graphique)</b> .....	41
<b>II. — Nuitées des touristes étrangers dans les pays de l'O. C. D. E. (graphique)</b> .....	42
<b>III. — Statistiques du tourisme étranger en Europe, en 1973 :</b>	
<b>Tableau I. — Arrivées aux frontières</b> .....	43
<b>Tableau II. — Nuitées dans les hôtels</b> .....	44

---

Mesdames, Messieurs,

Si l'on en croit les prévisions de l'I. N. S. E. E., d'ici 1980, *le nombre des Français prenant leurs vacances en dehors de leur domicile et sur le territoire français devrait s'élever à 27 millions*, contre 21,6 millions en 1970. Le nombre de journées de vacances d'été ainsi passées par les résidents français devrait atteindre 732 millions en 1980 au lieu de 590 millions actuellement, tandis que, dans la même période, **le pourcentage des Français ayant des vacances d'été devrait passer de 44,6 % à 51 %**.

Si l'on ajoute à cela le nombre toujours croissant d'étrangers venant découvrir chaque année les multiples ressources touristiques de notre pays, on mesure l'importance du tourisme, tant pour notre économie nationale que pour la mise en valeur de nos régions.

Mais plus qu'une activité économique, le tourisme manifeste l'exercice d'un droit au repos, à la nature et à la culture ; à ce titre, il mérite de retenir tout particulièrement notre attention.

Le budget qui vous est soumis traduit la poursuite d'une politique tendant à développer le tourisme et, notamment, le *tourisme social* appuyé sur l'aide à l'équipement touristique, la promotion de grands aménagements et l'encouragement aux initiatives privées.

Ainsi, les mesures nouvelles traduisent-elles le renforcement des moyens en personnel de conception et coordination, et d'études de l'administration centrale.

A cet égard, rappelons que nous nous étions interrogés, lors de l'examen du projet de finances pour 1973, sur **les raisons de l'absence d'un véritable Ministère du Tourisme**, et que nous avons, à cette occasion, cité l'avis du Conseil économique et social qui préconisait « la création d'un Ministère du Tourisme qui, sous l'autorité du Premier Ministre, disposerait de structures centrales enfin stables ». Cet appel a été en partie entendu, puisque **a été recréé, en avril 1973, un Secrétariat d'Etat au Tourisme** qui, dans le cadre du Ministère de l'Équipement, coordonne les activités du

Commissariat au Tourisme. Le rattachement de la Délégation à l'Aménagement du territoire à ce Ministère facilite les contacts de la délégation avec le Commissariat au Tourisme et les trois missions interministérielles responsables du développement au tourisme en Aquitaine, en Corse et dans le Languedoc.

Le budget ordinaire de 1974 comporte aussi un important accroissement des moyens de subvention aux initiatives privées en matière touristique, qu'il s'agisse de subventions aux comités régionaux et aux syndicats d'initiatives ou des aides ponctuelles aux initiatives privées que le Commissariat s'efforce de susciter ou de coordonner.

L'augmentation des crédits de subventions aux équipements de tourisme social, qui passent de 10,8 à 13,5 millions de francs en autorisations de programme, et de 9,5 à 11 millions de francs en crédits de paiement, doit permettre au Commissariat général d'élargir ses interventions et de mieux remplir sa mission qui est de sélectionner de manière stricte les projets, puis d'assurer à ceux qui sont retenus une aide suffisante.

Mais, volontairement, nous n'entrerons pas dans le détail des *crédits* consacrés au tourisme, tâche qui est celle de votre Commission des Finances. Limitant notre exposé oral à l'étude de quelques problèmes et vous indiquant brièvement ceux déjà traités à l'Assemblée Nationale (1), apporterons-nous essentiellement ici *les précisions chiffrées* et les éléments discussion dont notre argumentation pourrait avoir besoin au cours de ce débat.

---

(1) Vue d'ensemble des sujets traités par les deux rapporteurs de l'Assemblée Nationale (n° 681 A. N., annexe 9 et 686 A. N., tome XV) :

Budget du tourisme : M. Alduy (pp. 3 à 5 et Annexes I et II) ; M. Brochard (pp. 4 à 11).

Hôtellerie : M. Alduy (pp. 6 à 8 et Annexes III et IV) ; M. Brochard (pp. 14 et 18 à 23).

Tourisme social : M. Alduy (p. 8) ; M. Brochard (pp. 16 à 18).

Navigation de plaisance : M. Alduy (p. 12).

Grands aménagements : M. Alduy (pp. 9 à 12).

La Balance touristique : M. Alduy (p. 14 et Annexe V).

La Promotion touristique : M. Alduy (pp. 13 à 15).

L'étalement des vacances : M. Alduy (p. 15) ; M. Brochard (p. 13).

Agences de voyage : M. Brochard (p. 15).

## I. — LA SAISON TOURISTIQUE

### A. — Résultats définitifs pour l'année 1972.

Par suite de la réorganisation des méthodes et du service statistique du Commissariat au Tourisme, les résultats définitifs, pour l'ensemble des moyens d'hébergement, ne sont pas encore disponibles !

Les chiffres donnés sont donc ceux de l'hôtellerie homologuée, ce qui peut expliquer des différences sensibles avec ceux cités dans nos rapports des années précédentes.

#### 1° LES VACANCES DES ÉTRANGERS EN FRANCE

##### a) Etalement des arrivées de ces touristes dans l'hôtellerie.

MOIS	TOTAL des arrivées.	POURCENTAGE par rapport à 1971.	POURCENTAGE du total de 1972.
Janvier .....	372.709	+ 1,6	3,8
Février .....	366.005	+ 13	3,7
Mars .....	582.468	+ 41,7	5,9
Avril .....	798.854	+ 9,3	8,1
Mai .....	953.834	+ 9,6	9,7
Juin .....	1.062.696	+ 5,4	10,8
Juillet .....	1.420.642	+ 7,3	14,4
Août .....	1.338.590	+ 8,8	13,6
Septembre .....	1.250.543	+ 8,7	12,7
Octobre .....	861.274	+ 7	8,7
Novembre .....	458.914	+ 11,7	4,6
Décembre .....	409.748	+ 15	4,1
Total .....	9.876.277	+ 10,3	100

*b) Arrivée des touristes étrangers par nationalité.*

(Par pays.)

RESSORTISSANTS DE	1971	1972	VARIATION en pourcentage.
Allemagne (République fédérale).....	1.144.737	1.337.448	+ 16,8
Autriche .....	77.715	86.025	+ 10,7
Belgique, Luxembourg .....	983.293	1.065.673	+ 8,4
Danemark, Norvège, Suède.....	249.239	275.491	+ 10,5
Espagne, Portugal .....	470.395	524.948	+ 11,6
Finlande .....	(1)	(1)	»
Grèce .....	(1)	(1)	»
Islande .....	(1)	(1)	»
Italie .....	788.451	901.327	+ 14,3
Pays-Bas .....	482.512	515.702	+ 6,9
Royaume-Uni, Irlande .....	1.239.053	1.385.177	+ 11,8
Suisse .....	377.097	415.277	+ 10,1
Turquie .....	(1)	(1)	»
<b>Total pays européens O. C. D. E...</b>	<b>5.812.492</b>	<b>6.507.068</b>	<b>+ 11,9</b>
Australie .....	(1)	(1)	»
Canada .....	221.045	260.048	+ 17,6
Etats-Unis .....	1.538.867	1.592.646	+ 3,5
Japon .....	(1)	(1)	»
<b>Total pays O. C. D. E. (I).....</b>	<b>7.572.404</b>	<b>8.359.762</b>	<b>+ 10,4</b>
Yougoslavie (R. S. F.).....	(1)	(1)	»
Autres pays d'Europe.....	(1)	(1)	»
<b>Dont :</b>			
Bulgarie .....	(1)	(1)	»
Hongrie .....	(1)	(1)	»
Pologne .....	(1)	(1)	»
Roumanie .....	(1)	(1)	»
Tchécoslovaquie .....	(1)	(1)	»
Union soviétique.....	(1)	(1)	»
Amérique latine.....	319.157	308.454	— 3,3
Autres pays.....	1.063.248	1.208.061	+ 13,6
<b>Total pays non membres (II).....</b>	<b>1.382.405</b>	<b>1.516.515</b>	<b>+ 9,7</b>
<b>Total général (I + II).....</b>	<b>8.954.819</b>	<b>9.876.277</b>	<b>+ 10,3</b>

Source : Commissariat général au tourisme, Paris.

(1) Compris dans « Autres pays ».

c) Répartition des nuitées de touristes étrangers par nationalité.

RESSORTISSANTS DE	1971	1972	VARIATION en pourcentage.
Allemagne (République fédérale) .....	2.667.902	3.107.501	+ 16,5
Autriche .....	201.192	211.424	+ 5,1
Belgique, Luxembourg .....	2.294.453	2.467.234	+ 7,5
Danemark, Norvège, Suède .....	684.490	770.326	+ 12,5
Espagne, Portugal .....	1.093.320	1.145.271	+ 4,8
Finlande .....	(1)	(1)	»
Grèce .....	(1)	(1)	»
Islande .....	(1)	(1)	»
Italie .....	1.874.441	2.056.191	+ 9,7
Pays-Bas .....	1.042.628	1.109.951	+ 6,5
Royaume-Uni, Irlande .....	2.832.784	3.134.723	+ 10,7
Suisse .....	878.044	923.539	+ 5,2
Turquie .....	(1)	(1)	»
<b>Total pays européens O. C. D. E. . .</b>	<b>13.569.254</b>	<b>14.926.160</b>	<b>+ 10,0</b>
Australie .....	(1)	(1)	»
Canada .....	558.852	646.959	+ 15,8
Etats-Unis .....	3.817.227	3.841.273	+ 0,6
Japon .....	(1)	(1)	»
<b>Total pays O. C. D. E. (I) .....</b>	<b>17.945.333</b>	<b>19.414.392</b>	<b>+ 8,2</b>
Yougoslavie (R. S. F.) .....	(1)	(1)	»
Autres pays d'Europe .....	(1)	(1)	»
Dont :			
Bulgarie .....	(1)	(1)	»
Hongrie .....	(1)	(1)	»
Pologne .....	(1)	(1)	»
Roumanie .....	(1)	(1)	»
Tchécoslovaquie .....	(1)	(1)	»
Union soviétique .....	(1)	(1)	»
Amérique latine .....	951.086	871.875	— 8,3
Autres pays .....	3.025.182	3.321.625	+ 9,8
<b>Total pays non membres (II) . . .</b>	<b>3.976.268</b>	<b>4.193.500</b>	<b>+ 5,5</b>
<b>Total général (I + II) .....</b>	<b>21.921.601</b>	<b>23.607.892</b>	<b>+ 7,7</b>

Source : Commissariat général au tourisme, Paris.

(1) Compris dans « Autres pays ».

## 2° LES VACANCES DES FRANÇAIS

### a) *Les voyages des Français à l'étranger.*

*10.044.970 Français ont effectué des séjours touristiques à l'étranger, en 1972, contre 7.970.000 en 1971.*

Ces séjours se répartissent, par pays, de la manière suivante :  
Pays de l'O. C. D. E. :

Allemagne .....	606.939
Autriche .....	270.000
Belgique .....	1.072.520
Canada .....	68.365
Espagne .....	1.673.235
Etats-Unis .....	154.590
Grèce .....	158.756
Islande .....	2.723
Italie .....	1.543.981
Pays-Bas .....	209.797
Portugal .....	219.814
Grande-Bretagne .....	660.000
Scandinavie .....	131.436
Suisse .....	906.832
Yougoslavie .....	365.982
<hr/>	
Total pour les pays de l'O. C. D. E. ....	9.044.970
Autres pays.....	1.000.000
<hr/>	
Total général.....	10.044.970



Sur ces 10.044.970 de Français à l'étranger, 4,4 millions correspondent aux séjours de *vacances d'été*, qui se répartissent, par pays, de la manière suivante :

Espagne et Portugal.....	1.750.000
Italie .....	820.000
Allemagne, Suisse et Benelux.....	720.000
Autres pays.....	1.100.000

b) *Les vacances d'été des Français.*

Au cours de l'été 1972, 26,3 millions de Français ont effectué des séjours de vacances, dont :

— 21.900.000 en France ;

— 4,4 millions à l'étranger (ainsi qu'il a été indiqué dans le tableau ci-dessus).

Mais ces 26,3 millions de séjours de vacances correspondent, compte tenu du fait qu'une même personne a pu effectuer plusieurs séjours, à *environ 24 millions de partants*.

Au total, les estivants français ont passé 586 millions de jours de vacances, dont 486 millions en France.

La répartition, en France, des nuitées de vacanciers français par *mode d'hébergement* a été, en 1972, la suivante :

Hôtel .....	7,4 % (— 3,1 par rapport à 1971)
Location .....	17,1 % (+ 1,1 par rapport à 1971)
Résidence secondaire...	14,4 % (+ 4,9 par rapport à 1971)
Parents ou amis.....	35,7 % (— 1,3 par rapport à 1971)
Tente ou caravane.....	18,2 % (— 0,3 par rapport à 1971)
Autres .....	7,2 % (— 1,3 par rapport à 1971)

c) *L'inégalité face aux vacances.*

Il résulte des tableaux ci-après que d'importantes inégalités subsistent encore dans l'exercice de ce que l'on a parfois appelé « le droit aux vacances ». Ainsi, le taux de départ en vacances des exploitants et salariés agricoles, du personnel de service, des ouvriers et des personnes âgées reste nettement inférieur à la moyenne.

**Vacances d'été selon la catégorie socio-professionnelle.**

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du chef de ménage.	TAUX DE DEPART			NOMBRE MOYEN de journées de vacances par personne partie.		
	1965	1969	1972	1965	1969	1972
Exploitants et salariés agricoles.....	8,4	7,8	11,7	21,6	17,6	17,6
Patrons de l'industrie et du commerce.	41,7	47,9	48,5	22,6	23,3	22,6
Professions libérales et cadres supé- rieurs .....	83,7	83,4	83,8	34,9	32	32,8
Cadres moyens.....	74,7	73,8	76,3	28,5	28,7	28
Employés .....	56,5	59,5	55,1	25,5	26,1	24
Ouvriers .....	41,4	41,6	45,6	24,5	25,3	23,7
Personnel de service.....	44	43,6	41,7	25,3	24,9	26,1
Autres actifs.....	52,6	63	64,9	36,3	28,1	26,5
Inactifs .....	25	26,6	27,3	30	30,4	27,7

**Les vacances d'été selon l'âge.**

AGE	TAUX DE DEPART			NOMBRE MOYEN de journées de vacances par personne partie.		
	1965	1969	1972	1965	1969	1972
Zéro à treize ans.....	49,6	49,1	52,7	31	30,3	28,5
Quatorze à dix-neuf ans.....	44,7	48,7	51,2	30,6	28,8	28,4
Vingt à vingt-quatre ans.....	45,2	49	51,9	23,8	25,7	25,1
Vingt-cinq à vingt-neuf ans.....	45,4	51,6	57,9	24,4	24,9	24,2
Trente à trente-neuf ans.....	46,7	48,4	54,7	24,7	25,3	23,8
Quarante à quarante-neuf ans.....	41,8	43,4	47,3	23,5	24,3	23,6
Cinquante à cinquante-quatre ans.....	37,4	43,4	46	22,8	24,4	23,6
Cinquante-cinq à cinquante-neuf ans...	32,8	37,3	43,1	22,8	24,1	23,2
Soixante à soixante-quatre ans.....	31,5	29,3	32,2	27	25,7	26,3
Soixante-cinq à soixante-neuf ans.....	24,2	25,9	26	29,4	29,8	27,2
Soixante-dix ans et plus.....	24,2	19,6	20	31,5	31,6	29

Près de 24 millions de Français partent donc en vacances d'été ; *des progrès rapides ont été réalisés puisqu'ils n'étaient guère plus de 10 millions au lendemain de la guerre de 1939-1945.* Mais il y a eu un tassement de la progression vers 1967-1969. Le rythme moyen d'accroissement est désormais d'un peu moins de 1 % de la population par an.

Les principales entraves au départ en vacances demeurent :

— l'obstacle financier ;

— les contraintes familiales (les familles nombreuses et celles qui ont des enfants en bas âge étant celles dont le taux de départ est le plus faible) ;

— les contraintes professionnelles (surtout fréquentes chez les agriculteurs, les commerçants et les artisans) ;

— le manque d'information sur les possibilités offertes par les équipements de tourisme social.

Il convient de préciser que 10 % environ des non-partants motivent leur comportement par des raisons fortuites (santé, dépenses exceptionnelles...); en outre, un nombre relativement important n'éprouve pas le besoin de partir (personnes âgées, habitants de régions faiblement urbanisées et résidant dans des maisons individuelles, habitants de zones privilégiées par le climat et l'environnement). On évalue, en définitive, à environ six millions les non-partants involontaires et empêchés par des raisons essentiellement financières.

#### d) *L'étalement des vacances.*

Une action soutenue mais qui se heurte à des difficultés d'une ampleur et d'une complexité extrêmes, tend à susciter *des flux touristiques mieux étalés dans le temps*. Cette action est conduite d'abord en direction de l'étranger, souvent moins tributaire des congés scolaires et industriels, mais *elle est aussi poursuivie depuis plusieurs années en France* où elle a consisté à :

— sensibiliser les catégories sociales (célibataires, ménages sans enfants ou avec des enfants en bas âge, retraités, inactifs) qui ne sont pas soumises aux contraintes scolaires et à la fermeture obligatoire des entreprises en leur proposant des localités qui consentent, en basse saison, des conditions avantageuses ;

— s'efforcer de mettre en valeur des régions encore mal connues qui disposent d'un patrimoine touristique de qualité et d'un équipement en hôtels et villages de vacances trop peu utilisé.

Toutefois, cette action se heurte, non seulement aux contraintes scolaires et professionnelles déjà évoquées, mais à *des habitudes invétérées* liant la notion de vacances aux seuls mois de juillet et août.

Parmi les solutions expérimentées *une répartition des congés scolaires*, comme celle adoptée pour les vacances de février, constitue une formule des plus intéressantes dont se félicitent tous les milieux participant au tourisme saisonnier.

Mais l'importance de cette question est telle que *le Gouvernement en a fait l'un des deux thèmes à proposer en priorité au Conseil supérieur du Tourisme en 1973*. Trois groupes de travail ont étudié les contraintes professionnelles, scolaires et psychologiques qui font obstacle à l'étalement des vacances. Une confrontation a été organisée avec des représentants de l'industrie du bâtiment (patronat et salariés), une définition des efforts à accomplir en faveur des vacances du « troisième âge », hors des périodes de pointe, a été dégagée ainsi que les grandes lignes d'une campagne d'information.

Enfin, et parallèlement, *l'effort entrepris auprès des stations et villes touristiques pour l'élargissement de la saison en juin et septembre*, avec une animation soutenue et des réductions substantielles sur le prix des séjours (20 % au moins) qui avait emporté l'adhésion de 26 communes en 1971, 53 en 1972, en a intéressé 107 en 1973.

**Cependant**, malgré ces efforts entrepris par les Pouvoirs publics français pour attirer, en dehors des périodes de pointe saisonnières, les touristes qui ne sont pas tenus par des contraintes professionnelles ou scolaires, **l'étalement des vacances n'a guère progressé**, sauf en ce qui concerne les départs au mois de septembre, qui sont passés de 2,5 % en 1969 à 4,3 % en 1972.

Répartition des séjours d'été selon la date de départ.

DATE DE DEPART EN VACANCES	ETE 1965	ETE 1969	ETE 1972
1 <sup>er</sup> /3 juin .....	1,6	2,3	1,5
4/27 juin .....	4,2	3,6	4,5
28 juin/3 juillet .....	13,4	16,6	16,7
4/27 juillet .....	23,4	22,1	20,6
28 juillet/3 août .....	25,0	27,9	26,1
4/11 août .....	10,0	10,6	9,8
12/27 août .....	13,5	10,1	11,9
18 août/3 septembre .....	5,3	4,3	4,6
Après le 4 septembre .....	3,6	2,5	4,3
Départ en début ou fin de mois .....	45,3	51,1	48,9

## B. — La saison 1973.

L'année touristique 1973 devrait, compte tenu des résultats déjà connus se révéler, *dans son ensemble satisfaisante* ; on constate une augmentation du nombre de touristes étrangers de l'ordre de 7 % pour les Allemands, de 5 % pour les Britanniques, de 3 % pour les Belges et de 15 % pour les Hollandais. Le nombre des Italiens venus en France en 1973 n'a augmenté que très légèrement par rapport à l'année dernière, fait qui s'explique par la dévaluation de la lire italienne : 1 F valait 125 liras en 1972, il vaut 150 liras actuellement ; en revanche, *on enregistre une forte augmentation de touristes espagnols* dans les régions proches de la frontière, à Paris et sur la Côte d'Azur. *La progression des Japonais continue* : plus de 200.000 Nippons auront visité la France en 1973 contre 120.000 en 1972 (et, rappelons-le pour mémoire, 27.000 à Paris, en 1967).

En revanche, les *résidents des Etats-Unis* seront moins nombreux à avoir visité la France en 1973 qu'en 1972. Selon les informations actuellement disponibles, on doit compter sur une diminution de 7 à 10 % ; cette régression est imputable à l'instabilité monétaire et à la diminution du pouvoir d'achat du dollar.

Au total, on estime que, s'il y eut 15 millions de touristes étrangers en France, en 1972, ce nombre atteindra peut-être 17 millions en 1973 (soit un taux annuel de progression d'environ 15 %).

Quant aux *vacances d'été des Français*, elles ont débuté sous des auspices favorables, puisque au mois de juin les départs ont été de 14 % supérieurs à ceux de juin 1972. Mais les conditions météorologiques défavorables du mois de juillet semblent avoir contrarié les projets d'un bon nombre d'estivants et ont provoqué des déplacements vers les régions du Sud et vers les pays étrangers comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Heureusement, le mois d'août est venu rétablir un équilibre ; dans ces conditions, la saison s'annonce très bonne pour la Côte d'Azur, moyenne pour les autres portions du littoral et pour les régions de l'intérieur.

**C. — Données concernant nos principaux concurrents étrangers.**

**1° NOMBRE DE TOURISTES REÇUS ET CAPACITÉ HÔTELIÈRE EN 1972**

	ARRIVEES de touristes étrangers.	CAPACITE hôtelière (3) (lits).
Espagne .....	(1) 10.758.633	452.330
Italie .....	13.550.188	1.001.029
Suisse .....	7.131.138	256.750
Grèce .....	(2) 2.831.858	146.039
Portugal .....	1.573.045	39.091
Autriche .....	(2) 9.588.458	522.258
France .....	(3) 9.876.277	771.672

(1) Dans les hôtels et les terrains de camping seulement.

(2) Chiffres de 1971 (1972 non encore communiqués).

(3) Hôtels homologués seulement.

**2° NIVEAU DES PRIX DANS L'HÔTELLERIE ET DANS LA RESTAURATION**

	PRIX (France indice 100).		PRIX Hôtels plus restaurants (France indice 100).
	Hôtels.	Restaurants.	
Espagne .....	67,5	81,3	74,4
Italie .....	87,5	112	99,7
Suisse .....	125	90	107,5
Grèce .....	83	80	81,5
Portugal .....	100	89	94,5
Autriche .....	88	90	89

### D. — La balance du tourisme.

La balance des paiements touristiques de 1972 se solde par un bénéfice de 278 millions de dollars, contre 260 millions de dollars en 1971.

Au cours des cinq dernières années, l'évolution de la balance des paiements touristiques a été la suivante (en millions de dollars) :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
1968 .....	954,4	1.098,8	— 144,4
1969 .....	1.071,6	1.039,3	+ 32,3
1970 .....	1.189,2	1.057	+ 132,2
1971 .....	1.451,3	1.191,4	+ 259,9
1972 .....	1.622	1.344	+ 278

Selon les informations dont nous disposons, la balance des paiements touristiques devrait évoluer, en 1973, de la manière suivante : recettes + 10 %, soit, en chiffres absolus, 1.784 millions de dollars ; dépenses + 12 %, soit, en chiffres absolus, 1.505 millions de dollars. Le solde serait donc de 279 millions de dollars, sensiblement le même que l'année précédente.

Les balances de paiements des autres pays de la Communauté économique européenne se présentent, pour 1972, de la manière suivante (en millions de dollars) :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Allemagne fédérale.....	1.854	4.513	— 2.654
Belgique et Luxembourg.....	433	709	— 266
Italie .....	2.174	1.049	+ 1.025
Pays-Bas .....	762	888	— 126

## II. — MOYENS D'ACCUEIL ET EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Les moyens d'accueil et d'équipement touristique ne sont utilisés, quelle que soit leur qualité et leur attrait, que dans la mesure où ils sont connus des touristes, d'où **l'importance de l'information et de la promotion touristique** sur laquelle nous voudrions, avant d'aborder, comme chaque année, l'examen de la situation de l'hôtellerie, du tourisme social, du nautisme et des sports d'hiver, donner quelques aperçus.

*Les services d'information touristique* sont, en France, du ressort des syndicats d'initiative et des offices de tourisme, alors qu'à l'étranger, ces services sont assurés par nos représentants du Commissariat au Tourisme.

En outre, *des organismes comme les transporteurs* — Air France, S. N. C. F. notamment — et l'Aéroport de Paris disposent de services d'accueil pour leurs clients, dans les ports et aéroports.

Le Commissariat au Tourisme assume son rôle d'animation et d'incitation de différentes manières : ainsi, par exemple, suggère-t-il à la Fédération nationale des syndicats d'initiative des modernisations et des rationalisations, notamment en matière d'éditions ; en outre, il organise avec les syndicats d'initiative concernés, des centres d'information et de réservation hôtelière le long des autoroutes A 6 et A 7. De tels centres fonctionnent dans une dizaine de villes depuis 1972 ; de même, il soutient les initiatives diverses qui favorisent la satisfaction des usagers en matière d'information, comme, par exemple, la mise sur pied — avec la Société pour l'auto-route de la vallée du Rhône — de modules d'information dont les premiers exemplaires seront installés prochainement entre Orange et Montpellier.

*La politique de promotion du tourisme français repose essentiellement sur la création de produits touristiques nouveaux* tels que : les forfaits hôteliers divers sur la Côte d'Azur ; le tourisme de découverte de la France à un rythme lent (tourisme fluvial, canaux, roulottes hippomobiles, etc.) ; le développement de réservation dans les chaînes d'hôtels, les stations de sports d'hiver et sur les autoroutes ; le lancement des campagnes de promotion autour



du thème de la découverte de la France méconnue et le renforcement ou l'ouverture de bureaux à l'étranger, comme en témoigne l'ouverture des bureaux de Rome, en avril 1973, et de Toronto, en juillet 1973.

L'information des touristes est cependant, pour une large part, le fait des **agences de voyages**.

Celles-ci ont essentiellement deux types d'activité : la vente, en qualité d'*intermédiaires* et sans majoration, de titres de transports et de services programmés et *la fabrication de voyages programmés*, c'est-à-dire de voyages organisés à l'avance et offerts généralement par l'intermédiaire d'un catalogue.

*Les agences de voyages commercialisent environ 65 % des billets des compagnies aériennes et 24 % des billets grandes lignes S. N. C. F.* Cette activité est peu importante dans le développement du tourisme, car elle ne permet pas d'exercer une influence sur le choix de la destination des clients ; en effet, quand une agence est seulement intermédiaire entre le transporteur et le client, elle ne peut lui proposer des produits substituables.

Mais c'est en tant que vendeurs de voyages programmés que les agences peuvent avoir un rôle efficace dans le développement du tourisme étranger vers la France et des Français vers l'étranger.

Ce sont hélas ! surtout les agences étrangères qui organisent les voyages programmés vers la France. L'importance de leur rôle est d'autant plus grande que le pays d'origine des touristes est plus éloigné de la France ; si les Belges qui viennent en France utilisent ces services dans une proportion de 5 %, ce pourcentage atteint 28 % pour ce qui concerne les Américains.

*80 % des voyages programmés par les agences françaises se font à l'étranger*, les voyages en France intervenant essentiellement à l'occasion des sports d'hiver. *Les Français s'adressent peu, en effet, aux agences pour organiser leurs voyages*, beaucoup moins que les autres habitants de l'Europe, à l'exception toutefois des Italiens. On peut évaluer cette proportion de 5 à 7 % des touristes français.

Ce sont des raisons individuelles et techniques qui sont responsables de cette situation. Le Français dont l'individualisme est bien connu n'est pas très porté à recourir aux services d'une agence de voyages quand, du fait de la proximité des lieux de vacances et

de la communauté de langue, il lui est aisé de s'organiser seul. Enfin, il est relativement facile de sous-traiter à une agence étrangère la tâche souvent difficile de la réception des voyageurs. Le Commissariat au Tourisme cherche à intéresser les agences aux produits français et plus particulièrement à des produits nouveaux — randonnées équestres, croisières sur rivières et canaux, séjours de chasse ou de pêche, circuits des châteaux de Bourgogne... — qui nécessiteront en général une organisation difficile pour le touriste isolé.

## A. — L'HOTELLERIE

### 1° CAPACITÉ D'ACCUEIL ACTUELLE

Au 1<sup>er</sup> janvier 1973, il existait 15.455 hôtels de tourisme représentant 387.918 chambres, répartis comme suit :

— 9.156 hôtels 1 étoile, soit .....	169.078	chambres.
— 4.526 hôtels 2 étoiles, soit .....	123.801	—
— 1.434 hôtels 3 étoiles, soit .....	61.158	—
— 279 hôtels 4 étoiles, soit .....	23.307	—
— 60 hôtels 4 étoiles luxe .....	10.574	—

A la même date, il ressort, à la suite d'un recensement effectué en 1973, que le nombre d'hôtels dits de préfecture est de l'ordre de 43.236, correspondant à une capacité de 313.464 chambres.

### 2° INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 1972 ET EN 1973

Investissements 1972 (en milliers de francs) :

Modernisations .....	292.528.537
Créations .....	743.337.926
Total .....	1.035.866.463

Investissements 1973 (premier semestre) (en milliers de francs) :

Modernisations .....	136.744.803
Créations .....	529.508.710
Total .....	666.253.513

### 3° L'AIDE FINANCIÈRE A L'HOTELLERIE

#### a) Orientation générale.

L'aide de l'Etat, après avoir enfin permis le développement d'un important mouvement d'investissement hôtelier dans les catégories supérieures, fut ensuite réservée en priorité aux hôtels de catégorie 1 et 2 étoiles, aux hôtels saisonniers et aux hôtels familiaux.

*Il serait inexact en effet de penser que l'Etat a choisi d'aider prioritairement l'hôtellerie de luxe, mais l'expérience a montré que, non sans difficultés, ce sont des établissements de catégorie élevée qui ont été créés d'abord. De tels hôtels qui étaient, en particulier à Paris, indispensables à l'accueil de la clientèle internationale de tourisme et d'affaires, devaient de toute urgence être édifiés et leur présence joue désormais un rôle d'entraînement dont bénéficie l'ensemble de l'hôtellerie française.*

Cependant, cet exemple ayant été suivi, il est possible maintenant de réserver la totalité de l'effort aux catégories citées plus haut.

*Répartie sur la totalité du territoire, la petite et moyenne hôtellerie a toujours constitué l'élément majeur d'animation du commerce et du tourisme, dans nos provinces comme à Paris. Le fait que sa clientèle soit plus morcelée, plus individuelle, a pour corollaire un accueil plus personnalisé et d'autant plus apprécié.*

Il convient d'ailleurs de noter que la capacité moyenne de l'hôtellerie classée est de 26,7 chambres et de 15,6 chambres pour l'ensemble de l'hôtellerie française. La palier d'une vingtaine de chambres est celui au-dessus duquel l'exploitation familiale devient difficile et où, en tout état de cause, les investissements dépassent en général les possibilités du professionnel isolé, même compte tenu des concours qu'il peut trouver.

C'est pourquoi un certain nombre de mesures ont été prises récemment en faveur de cette hôtellerie d'exploitation familiale :

— les prêts du Fonds de développement économique et social ont été progressivement étendus aux hôtels de trente chambres et, depuis l'an dernier, de vingt chambres ;

— la prime spéciale de développement hôtelier, naguère soumise à la création de dix emplois permanents ou de vingt emplois saisonniers — ce qui excluait la petite hôtellerie — est accordée désormais à partir de cinq emplois, qu'ils soient permanents ou saisonniers. En outre, cette prime est fixée forfaitairement à des montants, par chambre, qui avantagent les catégories modestes ; enfin, son versement est accéléré et apporte une aide plus efficace aux investisseurs ayant des moyens limités.

b) *L'aide financière par crédits publics.*

1. — Les prêts du Fonds de développement économique et social.

Au cours de l'année 1972, les prêts du Fonds de développement économique et social accordés pour financer des programmes de création et de modernisation hôtelières se sont élevés à 334.408.750 F au lieu de 306.642.000 F l'année précédente.

En ce qui concerne l'attribution de ces prêts, outre ce qui a été dit précédemment, le développement rapide de la demande d'investissement hôtelier, qui marque le succès de la politique d'incitation menée par l'Etat, conduit à réserver les crédits publics aux projets dont la réalisation est subordonnée à l'octroi d'une aide spéciale. Le Comité 1 bis du Fonds de développement économique et social pratique ainsi, dès à présent, une modulation très favorable lorsque les demandeurs projettent de créer des hôtels 1 et 2 étoiles ou des établissements saisonniers. Ils ne sont plus accordés en revanche que très exceptionnellement aux hôtels de catégorie supérieure et seulement si des nécessités touristiques impérieuses y conduisent. Ils sont totalement supprimés lorsque l'hôtel projeté bénéficie d'une rente de situation marquée (autoroute, aéroport, etc.).

2. — La prime spéciale d'équipement hôtelier.

Cette aide a été instituée par décret n° 68-538 du 30 mai 1968 ; elle est accordée dans certaines zones aux équipements hôteliers et aux investissements sociaux, tels que les villages de vacances.

Ses règles d'attribution ont déjà été assouplies et simplifiées par le décret n° 73-352 du 23 mars 1973. Les résultats de cette réforme paraissent d'ores et déjà suffisamment appréciables (augmentation des primes réglées, des demandes déposées, des bénéficiaires possibles) pour en moduler l'application selon des critères s'inspirant de ceux du Fonds de développement économique et social.

En 1972, 6.059.000 F ont été distribués au titre de la prime spéciale d'équipement hôtelier.

Une revision de la carte d'attribution des aides est actuellement envisagée afin de permettre notamment aux zones de montagne de bénéficier de la prime spéciale d'équipement hôtelier.

*c) Comparaison de la politique française d'aide à l'équipement hôtelier et celle des pays voisins ou concurrents (1).*

Des renseignements recueillis, il ressort que *tous les pays européens pratiquent une politique d'aide financière à l'hôtellerie*. Certains qui ne disposaient que d'aides partielles ont mis sur pied des systèmes complets avec prêts à taux préférentiels, subventions et allègements fiscaux. L'Italie a mis en place des prêts spéciaux en 1969 et la Suisse des subventions en 1970. Le Danemark même, renommé pour le caractère libéral de sa politique économique, alloue des subventions aux hôteliers depuis 1971.

Ces aides revêtent des formes diverses :

1. — *Prêts* : les taux d'intérêt varient entre 5 et 6 %, sauf pour l'Autriche où le taux est égal à 3 % et la Yougoslavie à 2,5 % (France 5 % et 6,75 %).

Ces prêts correspondent en moyenne à 50 % du montant des investissements. Les « enveloppes » nationales consacrées à cette aide sont importantes ; elles sont de l'ordre de 600 millions de francs pour l'Espagne et l'Italie. Les crédits qui y sont affectés en Allemagne et en Grande-Bretagne sont du même ordre que les nôtres ; toutefois, les Anglais ont décidé la suppression de cette forme d'aide pour les hôtels ouverts après le 31 mars 1973.

2. — *Subventions* : 15 % en Italie (doublées dans le Mezzogiorno), elles revêtent souvent la forme d'un remboursement d'intérêt.

En France, la prime spéciale d'équipement hôtelier maintenant forfaitaire, équivaut environ à 10 % des investissements hors taxes.

3. — *Exonérations et allègements fiscaux* : cette aide est très importante en Allemagne et en Autriche où les abattements peuvent atteindre 80 %. En Irlande et en Angleterre, il est permis de réaliser un amortissement très rapide des installations, ce qui allège d'autant les impositions des premières années d'exploitation.

---

(1) Dans l'annexe IV de son rapport à l'Assemblée Nationale, M. Alduy a dressé le tableau comparatif du taux des taxes sur le chiffre d'affaires des différents pays européens.

## B. — Le tourisme social.

### 1° BILAN DE SA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

Celle-ci se répartit comme suit :

Auberges de vacances .....	5.362 chambres.
Maisons familiales .....	42.000 lits.
Gîtes ruraux .....	70.000 lits.
Villages de vacances .....	84.850 lits.
Camping .....	1.275.000 places.

### 2° AIDES FINANCIÈRES AU TOURISME SOCIAL

Nous avons, l'année passée, recensé les capacités d'hébergement du tourisme social (villages de vacances, camping, auberges rurales, etc.). Pour éviter de fastidieuses redites, nous voudrions, cette année, examiner de manière plus approfondie les aides accordées par l'Etat à cette forme de tourisme.

Elles proviennent de subventions du Commissariat au Tourisme, d'éventuelles dotations du F. I. A. T., du Ministère de l'Agriculture, de la Caisse nationale des Allocations familiales et du Ministère de la Santé publique, ainsi que des prêts F. D. E. S. de la Caisse nationale de Crédit agricole et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### a) *Les subventions.*

*Le Commissariat au Tourisme* accorde aux villages de vacances et aux terrains de camping des subventions dont le taux varie de 10 à 30 % du montant des investissements. Les bénéficiaires en sont les organismes à but non lucratif : collectivités publiques, associations acceptant de pratiquer des prix homologués.

*La D. A. T. A. R.* dispose de crédits pour les équipements touristiques situés dans les zones de rénovation rurale et dans les grandes régions d'aménagement du littoral : en Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Corse. Les crédits du F. I. A. T. sont transférés

sur les chapitres budgétaires des ministères concernés, notamment l'Agriculture et le Commissariat au Tourisme, et sont attribués aux collectivités locales ou à des organismes à but non lucratif selon les critères propres de chacune de ces deux administrations.

*Le Ministère de l'Agriculture* accorde aux collectivités locales des subventions pour l'aménagement de villages de vacances, de gîtes familiaux et des terrains de camping pouvant atteindre 40 % du montant des investissements dans les zones de rénovation rurale et 25 % sur le reste du territoire. Il accorde également des subventions aux particuliers pour l'aménagement des gîtes ruraux.

*Le Ministère de la Santé publique* dispose de crédits de subvention pour la construction et l'équipement des maisons familiales de vacances. Ces subventions sont incluses dans une enveloppe départementale où figurent d'autres équipements sociaux en général considérés comme prioritaires.

*La Caisse nationale des Allocations familiales* : sa participation peut atteindre 30 % du montant de l'investissement et concerne généralement des villages de vacances, des maisons familiales de vacances et certains campings déjà subventionnés par le ministère de tutelle.

#### b) *La prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Elle est attribuée uniquement aux projets de villages de vacances au taux forfaitaire de 1.500 F le lit ; le projet doit s'inscrire dans des zones délimitées, avec une capacité minimum de 200 lits et un montant d'investissement supérieur à 700.000 F.

#### c) *Les prêts.*

##### 1. — F. D. E. S.

Le montant des prêts consentis sur les crédits du F. D. E. S. peut atteindre 60 % du montant des investissements hors taxes, leur taux vient de passer de 6,75 % à 7,25 % pour les terrains de camping et les auberges rurales et de 5 à 6 % pour les villages de vacances Leur durée varie de quatorze ans pour les campings à vingt ans pour les villages



Prêts accordés par le F. D. E. S.

CATEGORIE	ANNEE	INVESTISSEMENTS	PRETS accordés.
Villages de vacances.....	1972 (1)	82.841.875	20.035.000
	1973 (2)	55.497.400	17.750.000
Campings .....	1972	42.487.579	18.856.000
	1973	26.177.323	10.187.240
Auberges .....	1972	5.427.096	2.408.200
	1973	624.900	260.000
		(Incidence des nouveaux seuils de prêts.)	
Total .....	1972	125.876.550	41.299.000
	1973	82.299.623	28.197.240

(1) Année pleine.

(2) Jusqu'au 31 juillet 1973.

2. — Caisse nationale de Crédit agricole.

Les prêts sont accordés aux collectivités locales pour l'aménagement de terrains de camping et de villages de vacances au taux de 4 %, si l'établissement est subventionné par le Ministère de l'Agriculture, et 7 % dans le cas contraire ; la durée varie de quinze à vingt ans. Les associations peuvent également obtenir des prêts pour la construction de maisons familiales de vacances ou de villages, au taux de 8,5 à 10 % sur deux à quinze ans.

3. — La Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont alloués aux collectivités locales, aux sociétés d'économie mixte et à des associations ayant déjà bénéficié d'une subvention de l'Etat ; leur taux est de 7 % pour une durée de treize

à vingt ans *et de 7,25 %* si la durée excède vingt ans ; les procédures autrefois très différentes sont désormais coordonnées au sein de la Commission interministérielle du tourisme social ; actuellement, tous les projets de villages de vacances lui sont soumis, ainsi que les équipements de camping faisant appel à un prêt supérieur à 500.000 F. Sans que ses avis préjugent les décisions de chaque administration ou de chaque établissement, la commission vérifie les critères de sélection, accélère les procédures facilitant ainsi la tâche des promoteurs sociaux.

### C. — Le nautisme et les ports de plaisance.

#### 1° LE DÉVELOPPEMENT DU NAUTISME ET L'IMPORTANCE DES BESOINS

L'existence en France d'un incomparable réseau navigable laisse prévoir un développement accru du *tourisme fluvial* qui n'intéresse actuellement qu'une minorité d'usagers.

Mais *la navigation de plaisance* connaît d'ores et déjà un développement spectaculaire dont témoignent quelques chiffres :

La flotte française de plaisance est passée d'environ 115.000 navires, en 1965, à 254.700 en 1970, 270.000 en 1971 pour atteindre 280.172 *bateaux au 30 septembre 1972* qui se répartissent en :

224.064 bateaux de moins de deux tonnes ;

56.108 bateaux de plus de deux tonnes.

L'accroissement annuel moyen de cette flotte est de :

20.000 unités pour les bateaux de moins de deux tonnes ;

5.500 unités pour les bateaux de plus de deux tonnes.

En 1972, *le chiffre d'affaires de la construction de navires de plaisance* français est estimé à 250 millions de francs, 10 % de la production étant exportés.

L'incidence du nautisme, tant sur l'économie nationale que sur l'économie régionale, est donc considérable et il importe, sous peine de perdre une importante clientèle touristique, de lui offrir des équipements nécessaires et notamment des ports de plaisance en nombre accru.

Il est généralement admis que le nombre de places offertes dans les ports doit être sensiblement égal au nombre de bateaux de plus de deux tonnes. Celui-ci s'élevant, à la fin de 1972, à 56.108 unités, pour 57.387 places dans les ports de plaisance, on peut donc considérer que l'équilibre est globalement assuré entre offre de places à quai et demande ; cependant, un déséquilibre important apparaît dans la répartition régionale :

	N O M B R E de places.	F L O T T E de plaisance (bateaux de plus de 2 tonnes).
Mer du Nord, Manche, Atlantique.....	20.416	31.064
Méditerranée .....	36.971	25.043
	57.387	56.107

Or, sur les 18.000 places bénéficiant de l'aide publique au cours de ces deux exercices :

— 13.000 sont situées dans l'Atlantique, la mer du Nord et la Manche ;

— 5.000 en Méditerranée.

L'aide de l'Etat doit donc permettre :

— d'adapter l'offre de places à l'évolution de la flotte de plaisance durant les prochaines années ;

— de compléter l'équipement de la façade Atlantique-Manche.

## 2° LES ACTIONS ENTREPRISES

L'aide financière de l'Etat intéresse, en 1972 et 1973, 45 ports et doit permettre la création de 18.000 places à quai.

### a) Montant des prêts et subventions.

#### 1. — Les subventions.

En 1972 et 1973, les subventions accordées par l'Etat aux ports de plaisance se répartissent ainsi :

	1972	1973
<i>Hors régions</i>		
<i>couvertes par une mission d'aménagement.</i>		
(Chapitre 63-90.)		
Nord .....		400.000
Haute-Normandie .....	500.000	
Basse-Normandie .....	1.400.000	20.000
Bretagne .....	2.034.000	2.500.000
Pays de la Loire.....	1.130.000	800.000
Poitou - Charente .....	720.000	800.000
Provence - Côte d'Azur.....	200.000	900.000
Réserve petits ports.....		1.230.000
	6.004.000	7.200.000
F. I. A. T. (crédit réservé tourisme):		
Port de Granville.....	1.000.000	1.000.000
<i>Missions d'aménagement.</i>		
Mission Languedoc - Roussillon :		
Chapitre 63-90 .....	300.000	400.000
Chapitre 53-36 .....	4.900.000	3.500.000
	5.200.000	4.900.000
Mission Aquitaine :		
Chapitre 63-90.....	2.100.000	3.700.000
Mission Corse :		
F. I. A. T. ....	1.900.000	
F. E. E. C. (Fonds d'expansion économique de la Corse) .....	1.210.000	1.450.000
	3.110.000	
Soit un total général de.....	16.414.000	16.250.000

## 2. — Les prêts.

	F. D. E. S.	C. D. C.	C. N. C. A.	TOTAL
Montant des dotations :				
1972 .....	5	5	2	12
1973 .....	»	20	(possibilité de tirage).	20

### b) *La réforme du système des prêts accordés aux ports de plaisance.*

Jusqu'à l'an dernier, les aménagements de ports de plaisance pouvaient bénéficier de prêts du F. D. E. S. portant uniquement sur les travaux d'infrastructure subventionnés et pouvant atteindre 50 % du montant de ces travaux ; l'avantage financier représenté par ces prêts était réduit par une procédure longue et complexe qui retardait considérablement le financement des travaux ; en outre, ces aménageurs pouvaient obtenir, pour le financement complémentaire, un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux habituel de cet organisme.

Depuis 1973, une réforme est intervenue en accord avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Le prêt principal est accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) au taux d'intérêt privilégié réservé aux opérations subventionnées et porte désormais sur la totalité des travaux d'infrastructure et de superstructure. Un prêt complémentaire aux conditions et taux habituels de la C. D. C. peut également être attribué afin d'assurer la totalité du financement.

## D. — Les sports d'hiver.

*Dix millions de Français environ partent en vacances d'hiver ; parmi eux, un peu plus de trois millions partent à la montagne et, parmi ces derniers, un peu plus d'un million et demi aux sports d'hiver. C'est en faveur de cette catégorie de Français faisant de la pratique du ski le motif principal de leurs vacances d'hiver et aux étrangers qui les imitent que se font les équipements du « Plan Neige ».*

Cet aménagement touristique de la montagne a désormais atteint son régime de croisière, correspondant à une augmentation de la clientèle française équivalent à un doublement tous les dix ans et à un accroissement de la clientèle étrangère selon un rythme deux à trois fois supérieur.

Ce développement de la fréquentation touristique correspond à un rythme de création d'une quinzaine de milliers de lits par an, parmi lesquels la part des lits banalisés tend à s'accroître conformément aux efforts et aux recommandations des pouvoirs publics.

**Capacité d'hébergement des stations de sports d'hiver.**

TYPE DE STATIONS	SITUATION fin 1970.	SITUATION saison 1972-1973.	PREVISIONS fin VI <sup>e</sup> Plan (estimations).
Stations du « Plan Neige ».....	250.000	280.000	320.000
Autres stations .....	100.000	110.000	130.000
Total .....	350.000	390.000	450.000

Il convient de noter, à ce sujet, que le ratio des investissements de l'Etat rapporté au nombre de lits construits est, fort légitimement, le plus faible de tous les grands aménagements touristiques, puisque le « Plan Neige » ne s'adresse encore qu'à une catégorie restreinte des Français.

Les moyens financiers coordonnés directement par l'Etat sont récapitulés dans le tableau ci-après :

**Efforts financiers coordonnés directement par l'Etat.**

	1972	1973
Subventions au titre des crédits réservés....	23	23
Prêts pour remontées mécaniques (ensemble de toutes les stations) :		
F. D. E. S.....	10	15
Caisse des Dépôts.....	10	15
Crédit agricole .....	14	20
Total .....	34	50
Prêts du F. D. E. S. pour l'hôtellerie.....	20	Non connu.

Outre la diversification géographique des interventions de l'Etat, qui sera poursuivie en 1974, et qui a vu les Pyrénées, le Massif Central et les massifs secondaires bénéficier progressivement des crédits du « Plan Neige », *il est prévu de réserver, en 1974, une dotation spéciale pour les petites stations existantes de niveau régional et pour des stades de neige ou des parcs de loisirs à double saison, destinés aux grandes villes des piémonts ; cette dotation spéciale s'adressera notamment au Jura et aux Vosges.*

### E. — Les grands aménagements régionaux.

De même que, dans le rapport de l'année passée, nous avons consacré un développement particulier à la Corse, de même, cette année, nous a-t-il semblé intéressant d'examiner essentiellement **le programme d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon.**

#### 1° ECHEC OU RÉUSSITE ?

Peut-être est-il intéressant de relever que ce programme a donné lieu à *un grand nombre d'articles de presse*, tant en France qu'à l'étranger ? La seule période de juin 1972 à juin 1973 a permis de dénombrer 537 articles dans la presse quotidienne française, 197 dans des magazines français, 166 dans la presse quotidienne étrangère et 39 dans les magazines étrangers, et l'ensemble de ces articles traite de sujets vraiment spécifiques à l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon ou aux nouvelles stations.

Or, sur cet ensemble, on relève seulement quelques rares critiques concernant notamment la cherté des prix, les projets de centrales nucléaires, certains problèmes locaux ou d'aspect architectural.

De plus, le littoral Languedoc-Roussillon est actuellement *une région qui reçoit la visite de nombreux responsables du tourisme, techniciens, architectes* qui considèrent ce projet d'aménagement régional comme exemplaire en matière d'aménagement du territoire ; plus de 2.000 personnes ont été guidées par les services de la mission interministérielle pour visiter les aménagements, dont 700 étrangers de 10 nationalités différentes. *Le jugement de la plupart de ces étrangers est élogieux* et le fait qu'ils envoient, après

leur première visite, d'autres personnes de leur pays peut être considéré comme la preuve de l'intérêt qu'ils prennent à cette opération.

## 2° DONNÉES CHIFFRÉES OBJECTIVES

*En 1966*, lorsque l'opération a commencé, on a dénombré pendant les quatre mois d'été, sur les communes littorales du Languedoc - Roussillon, 600.000 « journées » touristiques.

*Durant l'année 1972*, pendant la même période et sur les mêmes communes, c'est plus de 1.200.000 journées qui ont été décomptées.

*Pour la saison 1973*, on peut donner quelques chiffres partiels :

La Grande-Motte : + de 39,8 % de fréquentation en juillet 1973 par rapport à juillet 1972 ;

Cap d'Agde : + 126,5 % ;

Port-Leucate : + 45,6 % ;

Port-Barcarès : + 57,9 %.

Moyenne de la fréquentation de juillet 1973 par rapport à juillet 1972 : + 75,5 %.

Une enquête annuelle, faite sur le degré de satisfaction des touristes, a permis de constater que, l'année dernière, *plus de 66 % d'entre eux ont déclaré leur intention de revenir dans ces stations.*

*En matière de commercialisation* et en dehors du secteur social, qui constitue 25 % de la capacité actuelle des stations, *les logements et les villas à vendre trouvent preneur dans de très bonnes conditions* ; plus de 3.000 unités ont été vendues de juin 1972 à juillet 1973.

L'explication de cette réussite objective vient justement des formes nouvelles d'urbanisme qui ont été arrêtées pour ces stations de vacances : pas de circulation de transit dans les stations, la voie de desserte tangente à la zone habitée, pas de voies longeant les plages, circulation piétonnière, grands espaces verts, densité limitée à 100 personnes à l'hectare...

Certes, cette opération n'est pas terminée puisqu'elle est seulement au tiers de son avancement en ce qui concerne les constructions ; il n'est donc pas possible d'émettre un jugement définitif mais, pour l'instant, le bilan économique et psychologique de l'action de l'Etat est certainement positif.



### III. — TOURISME ET PLAN

Au terme de ce rapport et comme nous le faisons depuis plusieurs années déjà, il nous appartenait de **rechercher si les crédits budgétaires** de la loi de finances **correspondaient aux prévisions du VI<sup>e</sup> Plan.**

L'évolution des crédits budgétaires en 1973 et 1974 intéresse plus directement cinq des orientations du VI<sup>e</sup> Plan.

#### 1° Développement des statistiques du tourisme.

(Chapitre 34-02, article 20, budget voté 1973 : 585.000 F ;  
mesures nouvelles prévues pour 1974 : 119.621 F.)

Pour jeter les bases du nécessaire renouveau des statistiques françaises du tourisme prévu par le Plan, le Commissariat a demandé à l'I. N. S. E. E., en 1972, l'établissement d'un rapport de diagnostic et de proposition. Sur la base de ses conclusions, une réorientation des activités statistiques a été décidée, qui se marquera en particulier par :

— l'emploi de nouvelles méthodes de collecte dont la mise au point implique le lancement d'opérations-pilotes d'ampleur limitée ;

— la nette diminution des travaux sous-traités à l'extérieur.

Les années 1973 et 1974 constituent ainsi *une période de transition* ne suscitant pas d'importants besoins financiers supplémentaires immédiats ; les conséquences budgétaires de la nouvelle politique apparaîtront à partir de 1975.

#### 2° Intensification des actions de marketing.

	1973	1974
Chapitre 34-02, article 10.....	7.020.424	+ 830.000
Chapitre 34-14 .....	9.643.187	+ 480.000
Chapitre 44-01 .....	3.202.000	+ 800.000

La mise en œuvre des recommandations de la Commission Tourisme s'est faite essentiellement à travers une réorientation des actions menées par le Commissariat qui a consisté en *l'abandon de la propagande générale au bénéfice d'opérations précises de promotion*. On citera notamment, parmi ces dernières, des études de clientèle, un appui apporté au développement des « tour opérateurs » français, ainsi que l'incitation à la constitution de produits touristiques complets. La prospection commerciale sur les marchés étrangers est restée active, tandis que les objectifs recherchés ont été enrichis : à la recherche d'un accroissement du nombre des touristes étrangers s'est ajouté le souci d'en faire un élément moteur tant par la création de produits susceptibles d'être diffusés dans la clientèle française que par l'obtention d'un plus grand étalement de la saison d'été.

Les dotations 1973 et les prévisions 1974 auront visé à maintenir dans la mesure du possible, devant l'évolution des coûts et du marché des changes, le niveau d'activité antérieur qui a permis d'obtenir d'excellents résultats (le nombre de touristes étrangers en France est passé par exemple de 13.700.000 en 1970 à environ 16.000.000 en 1972).

### **3° Développement des équipements collectifs.**

Il convient de rappeler :

— qu'au titre du VI<sup>e</sup> Plan, il n'existe pas « d'enveloppe » propre aux opérations touristiques ;

— qu'à l'exception de ses dotations annuelles pour le tourisme social (chap. 66-01, art. 10) et accessoirement pour les études (chap. 56-01), le Commissariat au Tourisme ne peut mettre en œuvre, en 1973, que des crédits réservés à des objectifs touristiques dans les budgets de divers ministères (Equipement, Intérieur, Agriculture, Transports) et des crédits de transfert provenant du F. I. A. T., des charges communes et de la rénovation rurale. Compte tenu du volume limité de ces moyens budgétaires directs et indirects, *l'administration du tourisme a essentiellement un rôle d'incitation et de coordination* avec les autres sources publiques de financement ;

— que la réalisation de certains équipements dans ce domaine est, d'autre part, largement tributaire des initiatives privées : leur programmation ne peut donc avoir qu'un caractère estimatif.

A ce titre, comme l'action publique en ce domaine recourt plus à des prêts qu'à des dépenses définitives, la prévision des interventions de l'Etat en matière de prêts tient compte d'une valeur globale d'opérations potentielles dont la connaissance reste imparfaite. On peut seulement noter que, d'une année sur l'autre, le volume des financements demandé sur prêts publics est en augmentation et que, dans l'ensemble, les besoins calculés sur la base de l'année antérieure ne suffisent pas à l'estimation de ceux de l'année en cours.

Les prêts pour ports de plaisance et remontées mécaniques ont retrouvé, en 1973, le montant de 1971, après la diminution de 1972 provoquée par la contraction des dotations du F. D. E. S. et l'alourdissement correspondant des charges d'emprunt provoqué par le relais de la Caisse nationale de Crédit agricole.

	1971	1972	1973
F. D. E. S.....	40	15	15
C. D. C.....	40	20	20
C. A. E. C. L.....	»	»	20
C. N. C. A.....	»	25	25
	80	60	80

#### 4° Développement des superstructures.

##### a) HÉBERGEMENT HÔTELIER

L'objectif global avancé par la Commission Tourisme était de créer 50.000 chambres en cinq ans : il sera largement dépassé si — comme il est probable — la tendance actuelle se poursuit jusqu'en 1975. Entre 1972 et 1973, on a assisté, en effet, à un véritable retournement de la situation : alors que l'hôtellerie de catégorie supérieure, où des insuffisances notoires existaient d'ailleurs surtout à Paris, a tout d'abord été seule à répondre à l'incitation de l'Etat (ce qui explique qu'elle ait profité d'une part importante de l'aide consentie) l'hôtellerie retient maintenant l'intérêt des inves-

*tisseurs* ; pour l'Etat, après avoir suscité le mouvement, il lui reste à l'orienter. Le passage d'un régime de « droit commun » à un régime plus sélectif — en faveur notamment des hôtels « une et deux étoiles », dans les villes et de l'hôtellerie saisonnière — se traduit, au plan budgétaire, par la possibilité de ne pas accroître sensiblement les dotations.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le F. D. E. S. et les crédits pour bonifications d'intérêt, les dotations de 1974 seront pratiquement celles de 1973, ces deux aides permettant, au total, à l'hôtellerie — et, pour une moindre part, au tourisme social — de bénéficier annuellement d'environ 850 millions de francs de prêts dans des conditions préférentielles.

Quant à la prime spéciale d'équipement hôtelier, le niveau des crédits effectivement disponibles en 1974 sera comparable, selon toute probabilité, à celui des années précédentes.

#### b) TOURISME SOCIAL

Les dotations initiales du chapitre 66-01 ont été de 10.800.000 F dont 5.000.000 F pour les villages de vacances et 5.800.000 F pour les terrains de camping. A ces dotations se sont ajoutées, en cours d'année, des crédits de transfert de caractère exceptionnel destinés notamment aux missions interministérielles.

A ce niveau de crédits, il semble qu'en 1973, comme en 1972, *la réalisation des objectifs du Plan se poursuivre à un rythme satisfaisant.*

Deux points cependant sont à mentionner :

— *les objectifs quantitatifs sont effectivement réalisés, mais dans des conditions de financement qui comportent une part trop mesurée de subventions, ce qui crée des problèmes difficiles d'amortissement ; une politique réellement sociale des vacances doit conduire à un relèvement des taux de subvention ;*

— *un nouvel examen du problème conduit à penser que l'estimation des besoins doit être revue en hausse : ainsi l'évolution de la capacité des campings sur la côte ne suit pas la montée très rapide de la demande potentielle.*

Une action a été entreprise pour coordonner efficacement les divers concours aux hébergements de tourisme social et pour pratiquer des taux de subvention suffisants. Il est prévu de poursuivre l'effort, en 1974, avec une dotation en crédits d'autorisation de programme de 13.500.000 F (+ 2.700.000 F) sur le chapitre 66-01.

## **5° Organisation du tourisme.**

### **a) A L'ÉCHELON RÉGIONAL**

Le budget 1974 prévoit le renforcement de deux délégations régionales (Rennes et Chambéry) en vue de mettre au point une véritable représentation du tourisme susceptible de s'intégrer dans les missions régionales.

### **b) A L'ÉCHELON CENTRAL**

L'évolution du Commissariat vers une administration qui soit à la fois de mission et de gestion, s'est poursuivie en 1973 et se poursuivra en 1974 avec des moyens en légère augmentation grâce à un effort interne de rationalisation.

#### IV. — EXAMEN EN COMMISSION

Lors de sa réunion du *mercredi 7 novembre 1973*, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné les crédits du Commissariat général du Tourisme et elle a évoqué, à cette occasion, *la politique du Gouvernement* dans ce domaine.

Il n'est pas question de reprendre ici, même en le résumant, tout l'exposé de votre rapporteur pour avis, puisque aussi bien le texte qui précède (chap. I, II et III) apporte de larges développements consacrés à chacun des problèmes touristiques.

Par contre, il nous a paru nécessaire de porter à la connaissance de votre Assemblée **les observations présentées par certains des commissaires** lors de l'examen de ce budget :

**M. Alliès** est intervenu pour regretter *l'insuffisance* toujours actuelle de la capacité d'accueil des terrains de camping, ainsi que le caractère élevé de certains de leurs prix ; il a surtout déploré avec force que le camping-caravaning supporte un taux de T. V. A. supérieur à celui appliqué aux hôtels de luxe.

**M. Javelly** a, pour sa part, souligné la différence des taux de T. V. A. entre les hôtels de grand standing et les hôtels de standing moyen.

**M. David**, après avoir souhaité *le développement du tourisme social* et des flux touristiques entre la France et les pays socialistes, a mis en évidence tout *l'intérêt de la formule du jumelage des villes* pour l'essor du tourisme ; il a souhaité qu'une politique plus rigoureuse soit menée pour *protéger le littoral* contre les constructions d'ensembles qui le défigurent et les pollutions qui le souillent.

**M. Filippi** a remarqué que, parmi les pays industriels, la France était la seule à concentrer la période des vacances sur le mois d'août ; il a rappelé qu'il n'avait toujours pas reçu de réponse ministérielle à sa *proposition de modifier les taux de T. V. A. appliqués aux agences de voyages* (un taux fort étant perçu pour les voyages vers l'étranger et un taux faible étant perçu pour les voyages vers la France) ; il a souhaité, enfin, savoir si la baisse du nombre des visiteurs américains était spécifique à la France ou si c'était un phénomène général.

Après une intervention de **M. Coutrot**, **M. Labonde** a regretté l'insuffisance des subventions pour *l'aménagement de terrains ou plans d'eau*, ce qui contraint les collectivités locales à des efforts financiers supérieurs à leurs capacités réelles.

**M. Barroux** a relevé *l'échec de l'étalement des vacances* et l'inégale répartition des crédits entre les zones du littoral et celles de l'intérieur. Après que **MM. Bouneau, Alliès et Pams** eurent mis l'accent sur le déséquilibre qui affecte la répartition des places dans les ports de plaisance de la Méditerranée et de l'Atlantique, **M. Delagnes** a vivement dénoncé *l'indifférence des Pouvoirs publics devant la prolifération des campings sauvages*, la mauvaise répartition des crédits du Fonds d'action locale entre communes de montagne et communes touristiques non classées (1) et le manque de subventions pour les syndicats d'initiative.

**M. Collomb** s'est ému de la suppression des subventions destinées à l'association France-Congrès. Après que **M. Malassagne** eut déploré *le manque de moyens financiers des comités régionaux de tourisme* et rappelé les véritables causes de l'échec de l'étalement des vacances, **M. Golvan** a fait le point de la réforme en cours du Fonds d'action locale. Il a relevé, en ce qui concerne l'étalement des vacances, qu'il fallait compter plus sur une modification des flux touristiques de l'étranger que sur le changement de mentalité des Français. Il a insisté sur *l'intérêt de prêts à très long terme et à bas taux d'intérêt* pour développer les investissements touristiques.

Enfin, après que **M. Beaujannot** eut mentionné *les problèmes de change pour les étrangers* venant en France à l'occasion des fêtes et jours fériés, la majorité de la commission a donné un avis favorable au budget du Tourisme.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme concernant LE TOURISME.

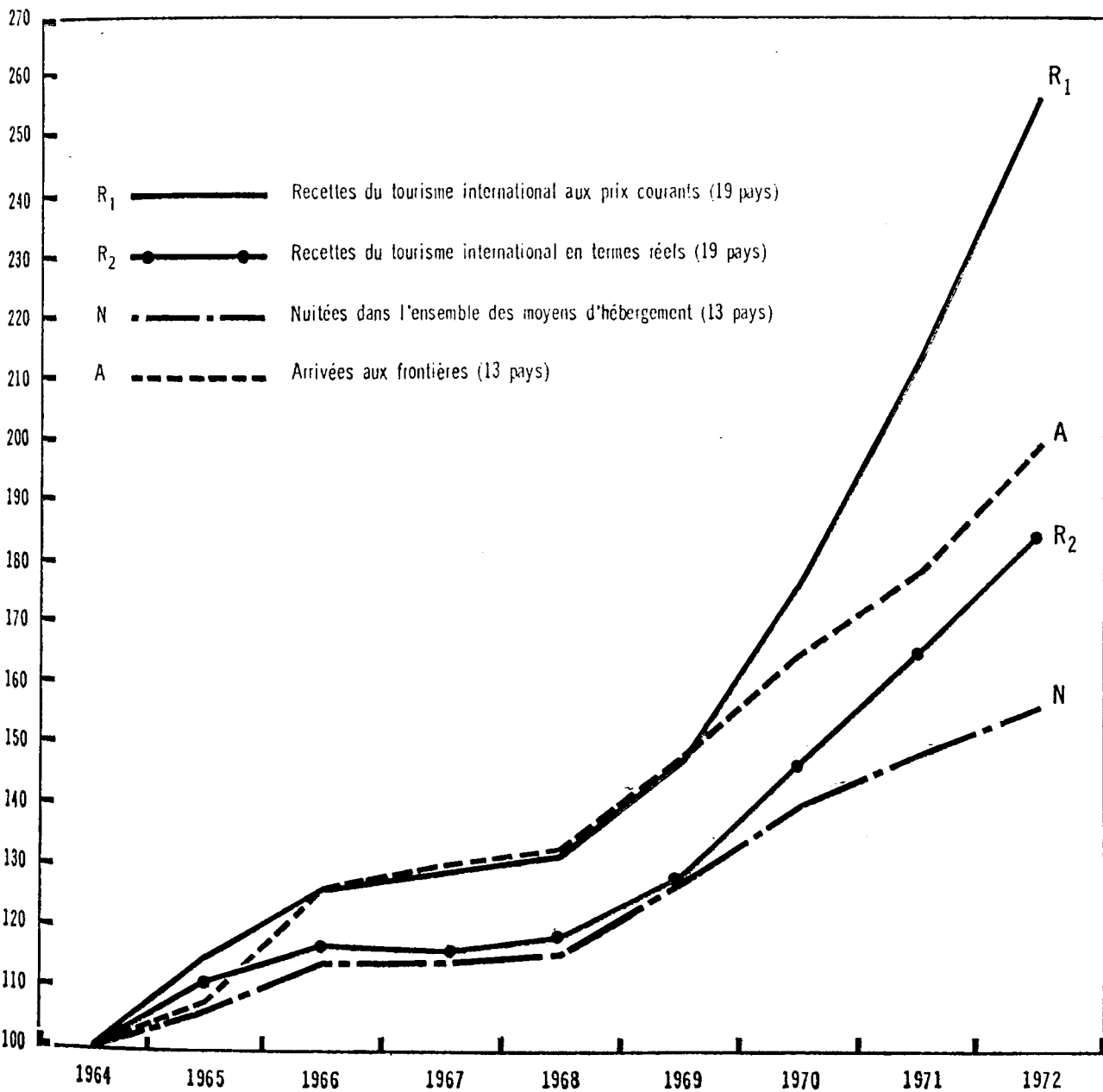
---

(1) La liste des communes touristiques ou thermales pour 1972 et 1973 est parue au *Journal officiel* du 10 novembre 1973 (arrêtés du Ministère de l'Intérieur, pages 11951 et suivantes).

# ANNEXE I

## TENDANCE DU TOURISME INTERNATIONAL DANS LES PAYS EUROPEENS DE L'O. C. D. E.

1964 = 100



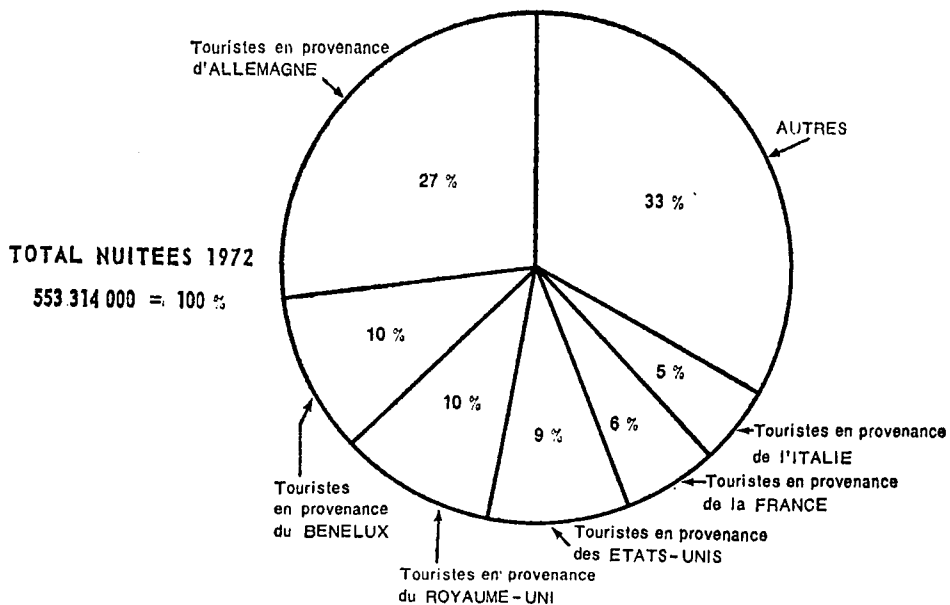


## ANNEXE II

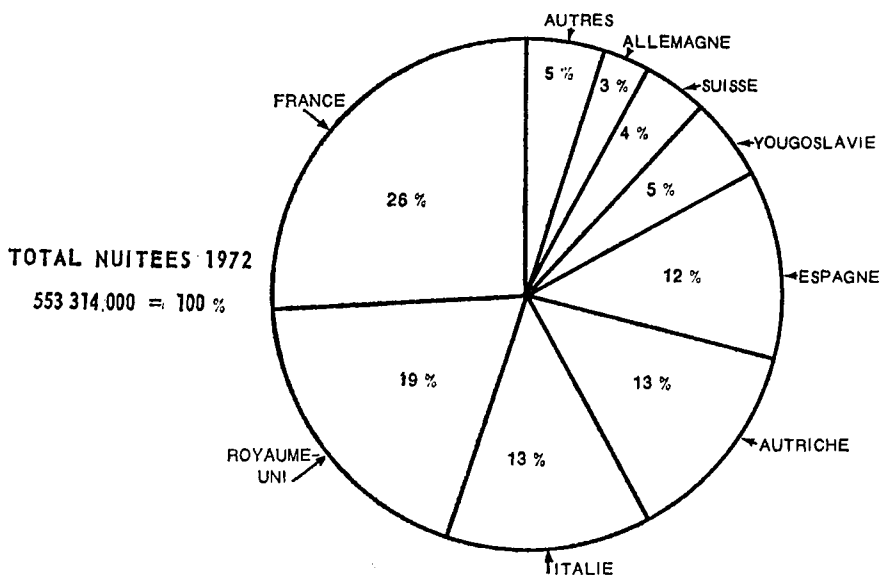
### TOTAL DES NUITÉES DE TOURISTES ÉTRANGERS DANS L'ENSEMBLE DES MOYENS D'HEBERGEMENT RECENSES DANS DOUZE PAYS MEMBRES EUROPÉENS (1) ET LA YOUGOSLAVIE

1972

PARTS DES 8 PRINCIPAUX PAYS ÉMETTEURS DE TOURISTES DANS LE TOTAL



PARTS DES 8 PRINCIPAUX PAYS RECEPTEURS DE TOURISTES DANS LE TOTAL



(1. Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suisse.

TABLEAU I

RECENTES STATISTIQUES DU TOURISME ETRANGER DANS LES PAYS MEMBRES DE L'O. C. D. E.  
AU COURS DES PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 1973

PAYS VISITE	PROVENANCE										
	Toutes provenances.		Etats-Unis.		Allemagne (République fédérale).		France.		Royaume-Uni.		
	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	
<i>Arrivées de visiteurs étrangers aux frontières.</i>											
Allemagne .....	3 mois.	33.087.000	+ 9,8	988.000	+ 19,8	»	»	5.634.000	+ 14,1	682.000	+ 5,4
Australie .....	4 mois.	155.229	+ 9,3	32.541	+ 10,1	3.592	+ 40,6	1.212	- 1	22.407	+ 18,5
Autriche .....	6 mois.	44.896.874	+ 11,9	»	»	»	»	»	»	»	»
Canada .....	4 mois.	7.209.888	+ 8,4	7.053.237	+ 7,9	13.061	+ 36,8	11.134	+ 9,1	38.927	+ 52,6
Danemark .....	(a). 4 mois.	3.279.962	+ 23,5	64.121	+ 7,7	2.885.240	+ 30,6	14.894	+ 9,6	48.279	+ 11
Espagne .....	5 mois.	18.100.000	+ 5	507.571	- 3,6	803.442	+ 4,8	2.452.105	+ 4,6	1.121.644	+ 16,2
	(7 mois).										
Etats-Unis .....	5 mois.	1.494.074	+ 13,1	»	»	103.503	+ 34,1	64.275	+ 32,7	149.460	+ 40,8
	(2 mois).										
Grèce .....	(b). 5 mois.	771.527	+ 22,4	198.941	+ 20,8	74.433	+ 16,4	29.224	+ 10,2	95.340	+ 19
Irlande (estimation) (c).	6 mois.	470.800	+ 12	96.700	- 3,4	»	»	»	»	(c) 301.400	+ 14,2
Islande .....	6 mois.	29.084	+ 10,8	12.687	+ 14,2	2.450	+ 20,6	923	+ 43,1	1.928	- 11,6
Italie .....	4 mois.	7.268.100	+ 7	393.600	+ 2,2	1.214.900	- 5,4	1.281.000	+ 13,2	328.000	+ 4,9
Japon (estimation).....	5 mois.	290.843	+ 5,1	»	»	»	»	»	»	»	»
Pays-Bas (hôtels).....	3 mois.	360.731	- 2,2	40.770	- 0,9	84.192	+ 11	29.902	+ 3,9	59.619	- 0,3
Portugal .....	4 mois.	915.467	+ 8,4	78.522	- 5,2	40.662	+ 13,2	29.452	+ 13,7	118.403	+ 7,2
Scandinavie .....	(d). 3 mois.	2.291.507	+ 26,7	54.615	+ 9,6	2.019.836	+ 29,6	14.673	+ 3,5	62.253	+ 13,9
Suisse (hôtels).....	7 mois.	4.011.998	- 1,6	634.560	- 5,5	1.018.241	+ 0,8	499.659	- 0,8	315.115	- 6,7
Turquie .....	4 mois.	229.648	+ 36,3	30.436	- 12,2	18.334	+ 13,5	6.605	- 0,5	14.141	+ 49,1
Yougoslavie .....	4 mois.	4.290.049	+ 23,4	»	»	»	»	»	»	»	»

Source : renseignements fournis par les pays membres et la Yougoslavie en réponse au questionnaire annuel du Comité du Tourisme. Chiffres préliminaires.

(a) Nombre total de visiteurs, mais non compris le trafic entre le Danemark et les autres pays scandinaves.

(b) Non compris les voyageurs étrangers ayant fait escale.

(c) Non compris les touristes en provenance de l'Irlande du Nord.

(d) Arrivées de visiteurs non scandinaves aux frontières de la zone commune scandinave de contrôle des passeports, y compris le trafic frontalier en provenance de l'Allemagne et à destination du Danemark.

TABLEAU II

**RECENTES STATISTIQUES DU TOURISME ETRANGER DANS LES PAYS MEMBRES DE L'O. C. D. E.  
AU COURS DES PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 1973**

PAYS VISITE	PROVENANCE										
	Toutes provenances.		Etats-Unis.		Allemagne (République fédérale).		France.		Royaume-Uni.		
	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	Nombre.	Pourcentage 1972-1973.	
<i>Nuitées de touristes étrangers dans les hôtels ou moyens d'hébergement.</i>											
Allemagne .....	(a) 3 mois.	2.369.000	+ 3,6	350.000	+ 1,4	»	»	205.000	— 2,8	201.000	+ 0,5
Autriche .....	(a) 6 mois.	25.032.884	+ 3,6	704.948	— 6,2	18.707.459	+ 5,6	307.363	— 5,7	1.538.279	— 9,8
Belgique .....	(b) 2 mois.	402.609	+ 4,8	44.578	— 1,7	54.813	+ 6,8	66.622	+ 3,3	44.135	— 0,3
Danemark .....	(c) 4 mois.	669.800	+ 3,5	»	»	»	»	»	»	»	»
France .....	(d) 4 mois.	5.654.756	+ 7,4	775.565	+ 2,5	861.272	+ 15,9	»	»	694.667	+ 9,3
Irlande (estimation).	(b) 6 mois.	5.131.000	+ 12	»	»	»	»	»	»	»	»
Italie .....	(b) 4 mois.	9.499.578	— 2,5	1.277.982	— 9,1	3.636.662	— 4,8	694.870	— 0,2	673.898	+ 6,2
Norvège .....	(d) 4 mois.	461.792	+ 0,8	33.164	+ 11,8	30.482	— 0,4	6.609	— 1,3	54.691	+ 3
Pays-Bas .....	(e) 3 mois.	782.210	— 3,3	104.154	+ 6,7	162.535	— 18,3	58.737	+ 5,6	130.009	+ 4,3
Portugal .....	(b) 4 mois.	1.468.132	+ 6,6	262.815	— 7,6	204.078	+ 18,7	70.815	+ 11,1	372.688	+ 11
Suisse .....	(c) 7 mois.	12.966.071	— 0,6	1.518.746	— 1	3.937.130	+ 0,5	1.566.783	— 0,8	1.235.052	— 5,7
Yougoslavie .....	(b) 5 mois.	3.246.642	+ 46,9	172.545	+ 41,8	1.070.730	+ 34,3	72.729	+ 19,7	274.864	+ 38,2

Source : renseignements fournis par les pays membres et la Yougoslavie en réponse au questionnaire annuel du Comité du Tourisme. Chiffres préliminaires.

- (a) Nuitées dans l'ensemble des moyens d'hébergement, sauf les auberges de jeunesse, les homes d'enfants et les terrains de camping.  
 (b) Nuitées dans l'ensemble des moyens d'hébergement recensés.  
 (c) Nuitées dans l'hôtellerie proprement dite.  
 (d) Nuitées dans les hôtels homologués seulement.  
 (e) Nuitées dans les hôtels, motels et auberges.